PR-126

7 mai 2001

Proposition du Conseil administratif en vue du bouclement du compte d'acquisition de 500 000 francs destiné au renouvellement de certains véhicules et bibliobus de l'administration municipale, hors SIS et Voirie, terminé sans demande de crédit complémentaire.

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

Cette proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte final d'un crédit d'acquisition terminé, dont la responsabilité incombe au Service des achats.

Rappel des éléments principaux de la proposition

La proposition portait sur l'acquisition, en 1994, de 2 véhicules dont l'état général ne convenait plus aux exigences du travail des services utilisateurs.

Elle comprenait également l'acquisition d'un bibliobus en remplacement d'un véhicule similaire acquit en 1971.

Services concernés

La disponibilité du crédit extraordinaire voté par le Conseil municipal le 11 mars 1994 a permis de doter les services, selon la proposition N° 326 du Conseil administratif.

Renouvellement de véhicules et engins spécifiques (hors SIS et Voirie)

– Bibliothèques municipales
– Service d'assistance et de protection à la population
– Service des sports

Le Conseil administratif vous propose donc de prendre connaissance de la situation financière finale du crédit concerné.

Bouclement de compte sans demande de crédit supplémentaire:

PFQ 110.34 A46 9500562 IMMO 349	Fr.
Crédit pour le renouvellement de certains véhicules et bibliobus de l'administration municipale (hors SIS et Voirie).	
Proposition N° 326 votée par le Conseil municipal le 11.10.1994	500 000
Dépenses	494 000
Différence (non-dépensé)	6 000

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames, Messieurs, les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Approuve le bouclement du compte de 500 000 francs destiné au renouvellement de certains véhicules et bibliobus de l'administration municipale, hors SIS et Voirie (N° 326 A).

Annexe: liste des véhicules concernés par la proposition N° 326